



Avis d'intention

(Article L2122-1-1 Code général de la propriété des personnes publiques)

**Délivrance d'une Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du
Snack-bar de la piscine de Bourg-lès-Valence**

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo informe son intention, après avoir été saisie d'une demande d'autorisation du domaine public pour l'exploitation du snack-bar de la piscine de Bourg-lès-Valence, de délivrer ladite autorisation à Monsieur Charles ALAJAJIAN pour la période estivale 2021 aux dates d'ouverture de la piscine.